

Foire Aux Questions

La formation professionnelle

La formation professionnelle, c'est quoi ?

La formation professionnelle ou formation d'adultes est un levier pour développer ou acquérir des compétences dans l'objectif de se professionnaliser notamment pour développer son employabilité pour retrouver un emploi ou pour évoluer dans son poste. Elle répond aux enjeux et attentes des entreprises en matière de mutation, évolution constante des métiers et compétences. La formation professionnelle accessible à toute personne à partir de 16 ans puis tout au long de la vie.

Qu'est ce qu'un titre professionnel ?

Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée au nom de l'État par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion allant du niveau 1 au 5. Il atteste que vous maîtrisez les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier. Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences dénommés Certificats de Compétences Professionnelles (CCP).

Alternance : le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ?

Les deux contrats sont accessibles à partir de 16 ans. Après 29 ans et en dehors de conditions spécifiques, seul le contrat de professionnalisation est accessible aux demandeurs d'emploi. En dehors des conditions liées à l'âge, ces deux contrats offrent des avantages différents à l'employeur qui pourra favoriser l'un des deux contrats en fonction de votre situation.

L'alternance, qu'est ce que c'est ?

L'alternance est une modalité d'apprentissage qui permet d'alterner entre formation théorique en centre de formation et formation technique en entreprise. Le rythme de l'alternance dépend du format de la formation, par exemple :

- Sur 1 mois : 1 jour en centre / 19 jours en entreprise,
- Sur 1 mois : 1 semaine en centre / 3 semaines en entreprise,
- Sur 1 semaine : 1 jour en centre / 4 jours en entreprise,
- Sur 1 semaine : 3 jours en centre / 2 jours en entreprise, etc.

Je suis en cursus général et souhaite m'orienter vers la formation professionnelle, est-ce possible ?

Oui en effet, à tout moment de votre cursus général (formation initiale dépendante de l'Education Nationale) vous pouvez faire le choix de vous orienter vers une formation professionnelle certifiante (ex : Titre professionnel, Certificat de Compétences Professionnelles, Certificat Aptitudes Professionnelles, BAC pro, Licence pro etc). La formation professionnelle est ouverte à partir de 15 ans, selon les dispositifs et sous certaines conditions.

FAQ – suite

Alternance : comment trouver mon entreprise d'accueil ?

Comme pour une recherche d'emploi, postuler à des annonces ou présenter des candidatures spontanées permet de trouver une entreprise pour sa formation. Votre centre de formation peut également vous aider dans votre recherche en mobilisant son réseau d'entreprises partenaires.

Puis-je bénéficier du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) ?

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit accessible aux salariés du secteur privé, agents du secteur public, travailleurs indépendants, personnes en recherche d'emploi, artisans, professions libérales, auto-entrepreneurs et jeunes sortis du système scolaire sans qualification, ni diplôme.

Suivant votre situation, les organismes habilités peuvent être : Pôle emploi, L'Association pour l'emploi des cadres (Apec), Mission locale, CAP emploi (pour les personnes en situation de handicap) ou l'Opérateur régional choisi par France compétences.

Quel est mon statut en formation professionnelle ?

Que vous soyez initialement demandeur d'emploi, salarié ou étudiant, dès lors que vous suivez une formation professionnelle continue votre statut devient : stagiaire de la formation professionnelle. Le stagiaire est une personne dont le projet de formation est encadré par le Code du Travail.

Si vous choisissez une formation professionnelle en alternance, vous bénéficiez du statut de salarié à part entière. Ce statut est encadré par le règlement et la convention collective de l'entreprise qui vous accueille.

Les financements et rémunération

Comment financer sa formation via son Compte Personnel de Formation (CPF) ?

Il suffit de se créer un compte (avec votre numéro de sécurité sociale) depuis l'application Mon Compte Formation ou le site internet www.moncompteformation.gouv.fr/ et rechercher dans le catalogue la formation qui vous intéresse. En fonction de l'argent cumulé sur votre compte, la formation peut être financée en totalité ou en partie.

Quelles formations sont éligibles au CPF ?

Les formations éligibles au financement via le CPF sont des formations qualifiantes ou certifiantes reconnues par l'Etat, la VAE, les bilans de compétences, la formation au permis B ou permis poids lourds, les formations de création ou de reprise d'entreprises.

Qu'est ce qu'un Opérateur de compétences (OPCO) ?

Un OPCO est un organisme agréé par l'Etat chargé d'accompagner la formation professionnelle. Chaque entreprise dépend d'un OPCO qui peut, par exemple, financer les formations des salariés. En tant que salarié, la formation que vous voulez suivre pourrait être en tout ou partie financée par l'OPCO dont dépend votre entreprise.

De quel OPCO dépend mon entreprise ?

Il existe 11 OPCO dédiés à des branches professionnelles différentes (construction, santé, commerce...). Pour savoir de quel OPCO votre entreprise est adhérente, vous pouvez rechercher son numéro de SIRET sur le site <https://www.cfadock.fr/>.

Les conditions d'inscription à une formation

Quelles sont les étapes d'inscription à une formation chez Retravailler dans l'Ouest ?

1. Complétez notre formulaire de candidature (disponible sur toutes les pages de notre site internet) et transmettez les pièces demandées.
2. Participez à une réunion d'information.
3. Réalisez les tests de sélection permettant d'évaluer vos pré acquis (les compétences que vous avez déjà).
4. Effectuez un entretien individuel permettant :
 - d'évaluer vos prérequis techniques et pédagogiques ;
 - de confirmer votre identité et votre projet professionnel ;
 - d'évaluer les freins qui pourraient entraver l'entrée en formation.

Le déroulement d'une formation

Quelles sont les modalités pédagogiques proposées par Retravailler dans l'Ouest ?

Retravailler dans l'Ouest favorise l'apprentissage par l'expérience et propose des méthodes actives : vous apprenez grâce aux échanges avec le groupe, aux mises en situation, aux simulations, aux exercices, etc.

De plus, nous partons du principe qu'un stagiaire qui arrive en formation n'est pas une page blanche : nous prenons en compte les expériences antérieures de chacun pour proposer un parcours de formation individualisé qui corresponde à vos besoins.

Enfin, grâce à nos outils pédagogiques innovants, tels qu'Eproévolution (plateforme e-learning), vous pouvez être amené à réaliser une partie des contenus de formation à distance.

Qu'est-ce qu'un module e-learning ?

Le e-learning est un dispositif d'apprentissage qui est organisé à distance et en ligne, à partir de l'outil informatique (ordinateur, tablette, smartphone). Il consiste à mettre à disposition d'un ou plusieurs stagiaires des modules délivrant un contenu pédagogique et incluant différentes interactions comme des mini jeux et des quiz.

Un module est comme un « chapitre » de formation. Pour acquérir une compétence, vous allez suivre plusieurs modules.

Qu'est-ce qu'un MOOC ?

Le Mooc (de l'anglais Massive Open Online Course), aussi appelé « cours en ligne ouvert à tous », est un outil de formation à distance via Internet.

Les Mooc sont des cours de niveau universitaire ou des formations qui sont libres d'accès et gratuites en ce qui concerne l'inscription. En revanche, la validation des acquis qui donne lieu à la délivrance d'un certificat peut être payante.

Quels sont les horaires de formation ?

Les horaires sont variables d'une formation à une autre. Néanmoins, les formations sont généralement découpées de la façon suivante : journée de 7 heures composées de 2 demi-journées de 3,5 heures de 9 heures à 12h30 le matin et de 13h30 à 17 heures l'après-midi.